

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE**

(asbl GREOVA)

**COMMUNE DE LIERNEUX
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL**

**Procès-verbal de la CLDR
du 1^{er} juillet 2020 à 19h30
(Salle Le Vicinal- rue de la Gare 20 à 4990 Lierneux)**

Présences

Représentants	Effectifs	Suppléants
Quart communal		
	André SAMRAY (Président de la CLDR)	
	Marie-Jeanne LAMBOTTE	Philippe MATHIEU
	Luc TRIFFAUX	Emile BASTIN
	Guy MATHIEU	Vincent PEFFER
Géographique		
Lierneux	Francis SALME	Jean-François GENDEBIEN
Bra	Vincent LEROUX	Ghislain LAPORTE
Arbrefontaine	Nathalie FRESON	Didier NEURAY
Sart	Bernard BOTTY	Josette SERVAIS (excusée)
Les Villettes	Emilie DAUBY	Gaston LEROUX
Jevigné	Diane NINANE	Séverine LEJEUNE (excusée)
Verleumont	Jacques HENRY	Pierre-Dominique RUYSSSEN
Trou de Bra	Edgard DEBACKER	Pierre LHOEST (excusé)
Lavaux/La Falize	Antoine NEUFORGE	Amandine TOURBACH
Associatifs et autres		
	Raymond MATHIEU	Lionel LUGENTZ Excusé
	Pierre MOSKWYN	Dominique BARBETTE
	Alain DANIEL	Huguette SPRIET
	Patrick GERMAIN Excusé	Etienne HUMBLET
	Jean-Pierre DELWAIDE Excusé	Georges DUBOIS (démissionnaire)
	Lionel MERTENS	Gabrielle HOURLAY
	Xavier KAISER Excusé	Henry NAVEAU
	Paul BRIOL	Isabelle LECOMTE
Membres des GT invités		
	Romain LACASSE Excusé	

Agent accompagnateur GREOVA : **Maud LACASSE**

Agent administratif : **Maud COUNSON**

Rappel de l'ordre du jour

- Approbation du PV de la CLDR du 14 octobre 2019 ;
- Présentation des fiches-projets des lots 1 et 2 (5) par le Bureau d'Etudes JNC (plans et estimatifs) ;
- Priorisation des fiches des lots 2 et 3 ;
- Divers.

Compte-rendu de la réunion

1. Approbation du PV du 14 octobre 2019

Le PV de la précédente CLDR est approuvé à l'unanimité. Une remarque est tout de même émise quant à l'envoi des PV : l'ensemble des membres préfèrent recevoir les PV dès finalisation de ces derniers au lieu d'attendre la réunion suivante qui peut parfois être programmée plusieurs mois après.

2. Présentation des fiches-projets des lots 1 et 2 (5) par le Bureau d'Etudes JNC (plans et estimatifs)

M. SAMRAY ouvre la réunion et souhaite la bienvenue à tous les membres. La réunion du jour se tient au Vicinal afin de respecter la distanciation sociale comme il se doit. Mme LACASSE, agent de développement au GREOVA, prend la parole et explique les raisons de l'absence du Bureau JNC. Pour rappel, les différentes fiches-projets qui incombaient à ce bureau ont été envoyées au début de l'année 2020 afin de pouvoir présenter les plans et estimatifs rapidement, c'est-à-dire au environ de mars mais la crise sanitaire est arrivée et JNC n'a pu finaliser le travail. M. HERR a pris contact avec Mme LACASSE à la fin juin afin de lui présenter le travail effectué mais celui-ci était loin d'être complet. Il n'y avait aucun visuel, aucun reportage photos et l'estimatif correspondait au montant final des travaux. Dès lors, il a été demandé à JNC de re-travailler de manière précise sur ces différents projets et de présenter à la rentrée un dossier complet avec plans, visuel, photos, estimatif détaillé, etc. Une première fiche relative aux logements intergénérationnels sera envoyée mi-juillet afin de faire le point et de valider le nouveau projet.

A la fin de cette explication, un membre a demandé si ce travail mal bouclé n'était pas l'occasion de mettre fin à la convention avec JNC et d'engager un nouvel auteur de projet. M. SAMRAY et Mme LACASSE ont répondu, de concert, qu'il valait mieux attendre mi-juillet le nouveau travail de M. HERR et de faire le point par la suite ; il devrait avoir compris les attentes du Développement rural et les résultats actuels découleraient d'une mauvaise explication de la part de son prédécesseur. Annuler la convention avec JNC signifie peut-être payer des indemnités et cela signifie surtout relancer un nouveau marché de la part de la Commune et cela prendrait plusieurs mois.

La Commune et le GREOVA tiendront les membres au courant de la situation.

3. Priorisation des fiches-projets au sein des lots 2 et 3

Ce deuxième point étant annulé, les membres vont désormais prioriser les fiches-projets des lots 2 et 3. Pour rappel, les différents projets ne sont pas figés et pourront être activés plus ou moins rapidement en fonction des opportunités de la Commune à un moment donné. Les fiches du lot 2 seront idéalement activées entre la 3^{ème} et la 6^{ème} année après l'activation du PCDR et les fiches du lot 3, quant à elles, seront activées après la 6^{ème} année et comprennent des fiches dites « joker » afin de ne pas bloquer la Commune quant à la réalisation d'un projet découlant d'une belle opportunité imprévisible au moment de la rédaction du PCDR.

Après ce bref rappel, Mme LACASSE a lu les différentes fiches-projets et ces dernières ont été priorisées et approuvées à l'unanimité par tous les membres. Voici l'ordre ainsi que les remarques émises après chaque lecture de projet.

Fiche n° 2.1
Priorité : lot 2
Version initiale

BRA-LIERNEUX, Faire renaître le site de Bra en zone économique pour y créer un atelier rural

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à doter la commune de Lierneux ainsi que son vivier de jeunes entrepreneurs (TPE ou PME) d'un atelier rural, et ainsi de développer l'offre économique du territoire tout en leur évitant de s'endetter durant la phase délicate du lancement de leurs activités avec l'acquisition d'un bâtiment. Cet atelier rural à proximité de l'artère la plus passante et accessible de la commune : l'autoroute E25, au niveau de la sortie Bra-Vaux-Chavanne, au début de la route de Bra, non loin du parc à conteneurs.

Le ***fonctionnement d'un atelier rural*** est le suivant :

- Il s'agit d'une propriété communale gérée par la Commune¹ et donnée en location à des TPE ou PME en lancement ;
- Les baux locatifs son renouvelables, mais la TPE/PME peut aussi acheter son espace de l'AR à la Commune si elle le souhaite pour s'y établir définitivement² ;
- Tout bénéfice (location ou vente partielle de l'AR à une TPE/PME) doit impérativement :
 - Soit être réinjecté dans d'autres projets du PCDR ;
 - Soit être rendu au DR au prorata de sa subsidiation (80%) pour la création de l'AR.

Les ***critères à respecter quant à la création d'un atelier rural*** sont les suivants :

- Nouveau bâtiment³ sur une zone communale et constructible au plan de secteur⁴ :

¹ Et promue par une Agence de Développement locale (mais Lierneux n'en dispose pas).

² Si ce cas survient dans les 10 années suivant le décompte final (approbation du montant total des sommes par le Ministre après acceptation de la réception provisoire des travaux), le montant de la vente soit être fixé en accord avec la Région wallonne.

- De taille variable ;
 - Sur un ou deux étages ;
 - En un seul bâtiment ou en plusieurs ;
 - Respectant l'harmonie paysagère (bardage en bois souvent privilégié) ;
 - Avec des espaces modulables, souples et autonomes pour accueillir des entreprises variées (car sujet à changement de locataires TPE/PME), par exemple :
 - Espace de vente pour TPE en circuits-courts ;
 - Espace destiné à l'agro-alimentaire : aux normes AFSCA avec chambre froide ;
 - Espace pour un marché hebdomadaire ;
 - Jardin partagé ;
 - Etc.
 - Divisé comme suit :
 - Un ou des grand(s) espace(s)/atelier(s) accessibles à des camions ;
 - Un ou des bureau(x) administratif(s) ;
 - Des espaces techniques divers (cuisine, sanitaires, chaufferie) ;
 - Idéalement un réfectoire et un hall d'entrée.
 - Á la pointe en termes énergétiques : réduction de consommation via :
 - Choix des matériaux ;
 - Qualité de l'isolation thermique ;
 - Bois pour les cloisons intérieures ;
 - Type d'éclairage ;
 - Régulation du chauffage ;
 - Pompe à chaleur ;
 - Panneaux solaires/photovoltaïques pour la production d'eau chaude sanitaire ;
 - Etc.
 - Á la pointe en matière de téléphonie, égouttage, fibre optique, etc.
- Facilement accessible à proximité des grands axes de communication ;
 - Avec facilité de parkings (privatifs) et de manœuvres de véhicules et zone de déchargements ;
 - Attention : veiller peut-être à laisser une surface communale libre près de l'AR pour garder la liberté de construire une future extension ou un second atelier dans le futur.

Les **TPE et PME en lancement ou en voie de développement susceptibles** de louer les espaces d'un atelier rural :

- Doivent être liées à des activités légères et non polluantes : artisanat, produits de bouche, agro-alimentaire, distribution et valorisation du circuit-court⁵, construction, réfrigération, transports, jardinage et plantations, titres et services, etc. ;

³ Ou réhabilitation d'un bâtiment existant, mais pas le cas dans cette zone.

⁴ En zone d'habitat ou en zone d'activités économiques.

⁵ Un dépôt de productions en circuit-court, à la base imaginé au Pré du Renard, mais plus pratique ici car situé près de la E25, voire même des cuisines pour le pool culinaire pour collectivités locales, imaginé en lot 3, pourraient y prendre place.

- Peuvent aussi avoir une vocation sociale (économie sociale, centre de formations, ateliers protégés, pool culinaire communautaire...), sanitaire (service ambulancier, ...), ou encore être liées à des professions libérales : kinésithérapeute, etc.

Il serait enfin idéal que cet atelier rural puisse trouver place dans une toute nouvelle zone d'activités économiques (ZAE). Il s'agirait pour ce faire que l'actuelle zone concernée, encore propriété privée définie comme « agricole et forestière » au plan de secteur, puisse être reconnue comme « zone d'activités économiques », et rachetée partiellement par la SPI (pour la création d'un ZE⁶) et partiellement par la Commune (pour la création de l'atelier rural). À cet effet la Commune est d'ailleurs en pourparlers depuis 2019 avec le Ministre de l'Aménagement du territoire et la SPI.

2. Justification du projet

La consultation citoyenne a mis en exergue sur le territoire un manque d'opportunités au niveau professionnel⁷ et un manque d'attractivité au niveau de l'habitat pour les jeunes générations. Aussi, pour attirer de jeunes entrepreneurs à Lierneux, il semble nécessaire d'offrir à ces derniers l'avantage que présente un atelier rural : la location raisonnable d'un espace d'activités, qui leur évite, durant la phase délicate du lancement ou du développement de leur entreprise, des frais d'acquisition d'un bâtiment (ou de location onéreuse d'un bâtiment privé).

Il serait en outre idéal pour la Commune de Lierneux, à l'instar de la commune voisine de Manhay dont le ZE Idélux rencontre un franc succès, de pouvoir offrir à son tour les services d'un nouveau ZE (constitué de parcelles et bâtiments qui n'appartiendraient pas à la Commune mais à la SPI, qui serait libre de les louer ou de les vendre à des entrepreneurs) à proximité de l'autoroute E25. Il manque en effet ce genre de services à cet endroit de passage et y isoler un unique atelier rural ne serait peut-être pas assez attractif.

Enfin, la localité de Bra, particulièrement excentrée par rapport aux autres, se présente souvent comme le parent pauvre de la commune : loin des commerces du centre de Lierneux, mal desservie et bénéficiant actuellement de trop peu d'avantages en termes de services et de commerces. Notons aussi que le bruyant *Centre médical hélicoptéré* de Bra – qui malgré son utilité publique reconnue par tous nuit fortement aux riverains – pourrait, après 2026, éventuellement être déplacé dans ou à proximité de cette nouvelle zone d'activités économiques, moyennant évidemment une compatibilité possible avec les activités de l'AR, et éventuellement aussi d'un ZE et d'un parc à éoliennes à proximité.

Les effets multiplicateurs attendus sont les suivants :

- Multiplication de l'offre économique et de services sur le territoire (en faveur des Lierneusiens comme des habitants des autres communes) ;
- Inclusion de Lierneux parmi les ZE gérées par la SPI – Province de Liège (Si ZE à proximité de l'AR) ;
- Développement, succès et pérennisation des TPE et PME sur le territoire ;
- Multiplication de l'offre d'emploi sur le territoire (en faveur des jeunes) ;
- Renforcement de la domiciliation des jeunes générations sur le territoire ;
- Amélioration du niveau de vie sur le territoire.

⁶ Ce ZE envisagé autour de ce projet d'atelier rural ne pourrait, lui, incomber au Développement rural puisque tout bénéfice généré par une réalisation subsidiée par ce dernier doit exclusivement revenir à la Commune et être réinjecté dans le Développement rural.

⁷ Nombreux jeunes, qualifiés mais sans emploi sur la commune.

- *Un membre prend la parole en précisant que ce projet est très beau mais que les terrains ne sont pas propriété de la Commune, ce qui signifie que le projet risque de prendre du temps à réaliser. M. SAMRAY intervient et signale que les actuels propriétaires sont au courant des démarches de la Commune et cette dernière espère une négociation possible et facile. La SPI ainsi que le Ministre concerné ont été rencontrés fin 2019 et début 2020. Puis, le confinement est arrivé et les contacts se sont amoindris. La Commune espère pouvoir relancer le dossier prochainement au vu de la situation normale qui revient. La SPI doit être un partenaire pour que tout fonctionne pour le mieux.*
- *Un espace de co-working peut être imaginé dans les locaux de l'Atelier Rural ; à ce moment un privé ou une société doit louer cette espace et le mettre à disposition, via une location, à des indépendants de la région.*
- *Toutes les occupations possibles dans le futur Atelier Rural ne sont pas notées dans cette fiche-projet. La raison est que la fiche sera actualisée au moment de son activation ; il en est de même pour toutes les fiches du PCDR. Et c'est lors de cette actualisation qu'il sera utile de définir la/les destination(s) de l'Atelier. Les actuelles fiches-projets ne doivent pas être cadencées afin de montrer que la Commune est ouverte quant à la destination du projet.*

Fiche n° 2.2
 Priorité : lot 2
 Version initiale

ENTITE/TRANSCOMMUNALITE, Promouvoir les liaisons douces intervillages (circuits cyclo-piétons)

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à multiplier les circuits cyclo-piétons sur l'ensemble de la commune pour faciliter au quotidien la mobilité douce entre Lierneux et ses communes voisines.

Les attentes communales et citoyennes en faveur de nouvelles ou actuelles liaisons cyclopédestre sont les suivantes :

- La création d'une liaison entre les villages de LAFALIZE et de SART ;
- L'amélioration de la praticabilité de certains chemins agricoles intervillages ;
- La création de balades planes pour PMR : le long des paysages plats de MENIL ou d'ARBREFONTAINE par exemple, ou encore sur la base de chemins existants ;
- Des aménagements sécurisés inter-hameaux (en site propre par exemple) pour les écoliers depuis leur habitation jusqu'à leur école (pour rappel : 3 écoles communales à Sart, Jevigné et Arbrefontaine, une école libre à Lierneux et une seconde à Lierneux de la Fédération Wallonie-Bruxelles) ; ou pour tous les usagers doux jusqu'aux transports en commun.
- Des parkings vélos à proximité des arrêts de transports en commun, des écoles et des services (poste, magasins...).

Si au départ la création d'une liaison cyclopédestre sur l'ancienne ligne de tram Lierneux-Vielsalm, en collaboration avec la Commune de Vielsalm (également en ODR, dont le PCDR prend fin en 2020 et dont la fiche du lot 2 est intitulée « *Aménagement en pré-RAVeL de l'assiette du tram vicinal reliant Hébronval à Lierneux, sur le territoire communal* »), était envisagée dans le cadre de ce présent PCDR, cette dernière en est

sortie suite à la retenue en 2019 de la candidature de Lierneux dans le cadre de l'appel à projets « *Mobilité active* » (relative aux sections interRAVeL)⁸.

Des aires de repos pourraient enfin être aménagées aux entrées ou sorties des villages afin de faire de ces derniers des lieux de rencontres ; et des gros panneaux d'information relatifs au patrimoine paysager ou bâti pourraient être placés ici et là afin d'être lus par les usagers en mouvement.

2. Justification du projet

Face aux fréquents problèmes de sécurité routière et de circulation (vitesse excessive, virages importants, trottoirs inexistantes et bas-côtés dangereux pour les usagers doux), les déplacements inter-villages sont peu courants, voire craints par les citoyens. La cohésion entre ces derniers s'en voit amoindrie, ce qui nuit à l'esprit de village que de nombreuses localités souhaitent au contraire voir se renforcer. Notons également que le réseau (pré)RAVeL est en plein développement dans la région et qu'au regard des nouvelles possibilités pour Lierneux de bénéficier prochainement d'un tel aménagement garant de retombées touristiques nombreuses, il serait opportun de développer également le réseau de liaisons douces complémentaires au nouveau pré-RAVeL Lierneux/Vielsalm, pas que pour les amateurs de tourisme vert, mais également pour les citoyens soucieux de changer leur manière de se déplacer (vers leur travail, vers les transports en commun, pour leurs courses et déplacements divers, etc.).

Les effets multiplicateurs attendus sont les suivants :

- Adoption – même partielle – des modes doux de déplacement pour certains citoyens et certains trajets courts (commerces, services, écoles, ...);
 - Diminution – même partielle – des problèmes de trafic et de vitesse car mobilité repensée en faveur des usagers doux ;
 - Diminution de la pollution émise par les engins motorisés ;
 - Corrélation avec les activités de loisirs et paysagères (lien avec le réseau (pré)RAVeL et renfort du tourisme vert.
-
- ***Un membre demande une attention particulière aux PMR concernant les futurs aménagements de cette fiche ou tout autre projet. Il n'est pas rare de croiser une personne en chaise roulante qui ne sait pas accéder aux trottoirs.***
 - ***La Commune signale, en abordant la Tour située dans le centre de Lierneux, que le désir de la Commune était de créer un trottoir pour la sécurité des usagers (et surtout des enfants) mais le DNF a refusé. Pourtant, cet espace est proche de la route et représente un danger.***

⁸ Le tracé définitif de ce pré-RAVeL n'est pas encore figé, mais il se pourrait qu'il passe par Rencheux, derrière Goronne, par l'étoile, le chemin de la carrière et la Haseye, puis par la Ferme Remy, traverse la grand'route et passe par le bas de Colanhan. Notons aussi qu'il pourrait passer par le parc du Val de Meuse du centre de Lierneux. Le délai d'exécution est de trois ans à partir de 2019 après l'octroi des subsides suivants : maximum 240 000 euros pour Lierneux ET maximum 240 000 euros pour Vielsalm (les deux communes liées à ce projet transcommunal pouvant faire l'objet d'un respectif subside). Ce pré-RAVeL pourrait également représenter une continuité d'autres liaisons, comme Saint-Vith/Vielsalm, ou encore Vielsalm : Grand Halleux/Trois Ponts.

ENTITE, Créer une promenade accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) ainsi qu'aux poussettes et jeunes enfants

1. Description succincte du projet

Ce projet se veut complémentaire à la fiche intitulée *ENTITE/TRANSCOMMUNALITE, Promouvoir les liaisons douces intervillages (circuits cyclo-piétons)* et cible plus particulièrement les personnes à mobilité réduite ou désireux de se déplacer facilement avec une poussette ou avec de jeunes enfants. Il consiste à créer une balade plane et lisse, en utilisant par exemple une partie de l'ancienne assiette du tram vicinal (permettant à l'époque les déplacements entre Vielsalm et Lierneux)⁹. Pour ce faire, la Commune doit en redevenir partiellement propriétaire car plusieurs parties de cette assiette sont devenues privées.

Quelques bancs ou une zone de repos/détente seraient aussi bienvenus au fil de cette balade.

2. Justification du projet

Si ce nouveau type de promenade plane a d'abord été imaginé en faveur des PMR, il serait tout aussi susceptible de profiter aux jeunes enfants qui peinent à emprunter des balades au relief difficile, ou encore des parents munis de poussettes. Dès lors on peut considérer que la réalisation de ce projet profiterait à toutes les générations.

Les effets multiplicateurs attendus sont les suivants :

- Hausse de la satisfaction pour tous quant aux activités de loisirs paysagères ;
- Renfort des possibilités multigénérationnelles en matière de tourisme vert (seniors, petite enfance...) ;
- Satisfaction en termes d'accessibilité et d'intégration des PMR au sein des loisirs territoriaux.

ENTITE, Acquérir un terrain situé en promontoire afin de créer une table d'orientation, voire une petite tour observatoire du paysage, ainsi qu'une zone extérieure conviviale

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à acquérir un terrain quelque part sur l'entité, déjà naturellement situé en promontoire, pour y créer un lieu d'observation du patrimoine paysager de la commune. Pour ce faire, il s'agirait d'y aménager :

- Une petite tour en bois de 7 à 10 mètres de haut (pour pouvoir voir plus haut que les arbres récemment plantés en contre-bas et susceptibles de grandir et d'obstruer la vue au niveau du sol) ;
- Une table d'orientation constituée par un grand panneau précisant les différents lieux-dits à observer aux 4 points cardinaux et entre ces derniers, ainsi que des informations les concernant ;

⁹ Au sein des paysages plats du Menil.

- Et autour de cette tour : une zone extérieure susceptible d'accueillir les promeneurs pour s'y reposer, y prendre leur pique-nique ou encore y organiser un barbecue (dans la mesure où les nuisances peuvent être évitées pour les riverains) : avec tables et bancs, éventuel préau, grille pour barbecue, etc.
- Eventuellement un petit parking.

2. Justification du projet

Lors de la consultation citoyenne, la population a mis en valeur le riche patrimoine paysager dont peut se targuer la commune. Alors que le tourisme vert s'accroît sur le territoire, comme en attestent les nombreux gîtes privés, la fréquentation du réseau TARPAN, GR, etc, le développement d'un (pré)RAVeL promis entre Lierneux et Vielsalm et deux projets PCDR en faveur de création de gîtes pour randonneurs, certains lieux-dits, un peu excentrés (tels que Colanhan par exemple), sont néanmoins encore trop mal connus du public.

Les effets multiplicateurs attendus sont les suivants :

- Mise en valeur du patrimoine paysager communal ;
 - Augmentation du tourisme vert sur le territoire ;
 - Meilleure cohésion entre les visiteurs et citoyens.
- *Une tour observatoire est déjà présente à Banneux mais est abîmée par le temps. M. SAMRAY signale qu'elle sera réparée prochainement.*
- *Un membre propose de garder Colanhan pour cette fiche car le point de vue est magnifique mais le parking devrait être écarté de l'endroit aménagé afin de ne pas abîmer la vue. L'idée est de le créer en bas du sentier qui mène au point de vue et d'aménager la voie (bancs, tables). Apparemment, un propriétaire serait d'accord de mettre à disposition son terrain (ou du moins une partie) pour le projet.*

Fiche n° 2.5
 Priorité : lot 2
 Version initiale

HIERLOT, Acquérir un terrain et y créer un espace de parking et de convivialité pour accueillir les promeneurs et désengorger le village

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à doter la localité de Hierlot d'un espace de parking et de convivialité afin de répondre adéquatement à la fréquentation en hausse des promeneurs (citoyens et touristes).

Il s'agirait donc d'acquérir un terrain et d'y créer un parking d'environ 10 places et d'aménager à proximité une zone avec des préaux, des bancs et tables (style autoroutier), voire même un petit espace barbecue et quelques jeux pour enfants.

2. Justification du projet

EDF-Luminus a subsidié récemment à proximité du village concerné par cette fiche l'installation d'un parcours didactique autour de ses éoliennes d'Amcômont ainsi qu'une promenade se terminant justement à Hierlot. Notons que ce village est depuis engorgé, d'où la nécessité d'un parking afin d'y ramener une esthétique rurale et une tranquillité pour les riverains. Au regard du nombre de personnes attirées par ces lieux, à proximité en outre des prairies et forêts, il semble également nécessaire d'offrir une zone de détente à ces promeneurs à proximité de ce parking.

Les effets multiplicateurs attendus sont les suivants :

- Satisfaction des promeneurs et riverains de Hierlot via des aménagements et infrastructures d'accueil pour les visiteurs et le désengorgement du village ;
- Augmentation du tourisme vert sur le territoire ;
- Meilleure cohésion entre les visiteurs et citoyens.

➤ ***L'idéal serait d'acquérir un terrain en bas du village, au niveau de la chapelle afin de ne pas amener de voitures dans le centre. Les futures places de parking devront être à disposition des touristes et non aux occupants des gîtes. La Commune précise qu'elle impose des places aux gîtes sauf si une cour est présente et est assez grande pour accueillir les voitures.***

Fiche n° 2.6
Priorité : lot 2
Version initiale

BRA, Créer une zone conviviale face aux Achelîres (début et fin de la balade TARPAN 10 réhabilitée en « Balade des chapelles »)

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à doter la petite parcelle verte située à Bra, face à la petite chapelle des Achelîres récemment restaurée par la Commune, à proximité du Monument des fusillés et peu après le parking et le panneau d'accueil de deux balades TARPAN, d'aménagements conviviaux et de repos en faveur des touristes adeptes de promenades comme en faveur des citoyens de Bra.

Au sein de cette petite parcelle présentant une large vue sur les prairies des alentours pourraient être aménagés les zones et dispositifs suivants :

- Zone de pique-nique : bancs et tables autoroutières ;
- Poubelles-cendriers ;
- Parking vélos ;
- Panneaux informatifs/didactiques ;
- Piste de pétanque, table d'échecs, etc. ;
- Accès à la zone herbeuse par un petit pont qui éviterait de devoir enjamber le petit fossé actuel.

2. Justification du projet

La consultation populaire a mis en valeur une mise à l'écart du village de Bra par rapport au reste de la commune. Les citoyens de Bra se sentent en effet sur la touche : localité excentrée des commerces, manque de services de proximité, nuisances sonores permanentes du *Centre Médical Hélicopté (CMH)* en plein village – et qui y restera au moins jusqu'en 2026-, et enfin aucun espace citoyen qui pourrait servir de lieu fédérateur aux habitants des lieux.

Le site des Achelîres est en outre opportunément situé pour devenir une zone de repos et de détente puisqu'il est à la fois la première et la dernière étape de deux balades TARPAN, dont l'une a d'ailleurs été totalement réhabilitée par la Commune (nouveau balisage, mise en valeur du petit patrimoine et du patrimoine mémoriel via

des panneaux explicatifs de la balade 10, alors requalifiée « Promenade des Chapelles »). Le lieu serait donc indéniablement aussi fréquenté par les visiteurs adeptes de randonnée.

Les effets multiplicateurs attendus sont les suivants :

- Renfort des liens sociaux au sein du village ;
- Satisfaction accrue du Tourisme « vert ».

- *Un membre précise que la balade 10 est très mal fléchée, les promeneurs se perdent rapidement ; le balisage est à revoir.*
- *Ce projet faisait partie de l'ancien PCDR mais a été abandonné au vu du prix excessif à l'époque ainsi qu'à cause d'un problème avec les fermiers (info à vérifier). Le nouvel objectif est de limiter les frais et de limiter les aménagements autour de la chapelle afin de garder l'esprit du coin. Il faudra veiller à l'entretien de la zone.*

Fiche n° 2.7

Priorité : lot 2

Version initiale

ENTITE, Créer des zones sportives/aires vitae au centre des villages, à destination des adolescents et des adultes, voire aussi à proximité de plaines de jeux pour enfants

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à aménager dans la plupart des hameaux de la commune des aires sportives à destination des adultes et adolescents.

Au sein de ces petites zones vitae pourraient être aménagés les éléments suivants :

- Terrain sportif avec buts : basket, mini-foot...
- Modules fitness extérieurs, barres de suspension...
- Quelques modules pour enfants (possibilité ainsi d'occuper les enfants des parents occupés dans les zones sportives).
- Eléments de jeux fixes : table de ping-pong, filet de badminton, etc.

2. Justification du projet

La consultation citoyenne a mis en avant le manque de lien sociaux et le repli des habitants chez eux. Il serait ainsi opportun de rendre aux villages leur ancien rôle fédérateur, et ce en suscitant la fréquentation par toutes les générations de leurs places publiques, accueillantes car les incitant à s'adonner à des activités de loisirs à proximité de chez elles, c'est-à-dire ne nécessitant pas de recourir, comme c'est devenu l'usage, à la voiture. Certaines asbl sportives pourraient également profiter des lieux pour proposer leurs activités aux citoyens des alentours (moyennant tenue d'un calendrier des activités et accord avec la commune).

Les effets multiplicateurs attendus sont les suivants :

- Renfort des liens sociaux et intergénérationnels ;
- Hausse des activités de loisirs au sein du village ;
- Cohésion entre citoyens et associations sportives locales.

- *La superficie des zones vitæ dépendra de différents facteurs : terrains communaux, terrains à acquérir, aménagements souhaités dans les villages, etc. Tout ceci sera à définir lors de l'activation et de l'actualisation de la fiche.*

Fiche n° 2.8
Priorité : lot 2
Version initiale

LES VILLETES, Aménager un terrain pour y créer une zone conviviale et citoyenne

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à aménager une zone conviviale et citoyenne à Rarmont (Les Villetes).

Ce terrain bénéficierait des aménagements suivants, idéalement avec des matériaux locaux :

- Préaux ;
- Bancs ;
- Jeux pour chaque génération :
 - Plaine de jeux ;
 - Terrain de pétanque, tables d'échecs ;
 - (Petit) terrain de football ou basket.

2. Justification du projet

Le village de Les Villetes ne dispose actuellement d'aucun aménagement en faveur du vivre-ensemble et de la convivialité. La consultation citoyenne a mis en avant le souhait de retrouver des centres de villages fédérateurs et créateurs de liens sociaux. L'aménagement de diverses zones de jeux contribuerait en outre à y attirer un public intergénérationnel.

Les effets multiplicateurs attendus sont les suivants :

- Renfort des liens sociaux et intergénérationnels ;
- Hausse des activités de loisirs au sein du village.

- *L'intitulé de cette fiche a légèrement changé car la Commune vient d'acquérir le terrain qui sera prochainement aménagé. Le Conseil communal a donné son approbation il y a peu. Bien entendu, cet achat s'est effectué sur fonds propres ; les aménagements pourront être effectués via le Développement rural mais il faudra attendre la validation du PCDR et l'activation de la fiche (2021-2022 si tout va bien). Dès lors, la Commune va commencer l'aménagement sur fonds propres car ce projet est très attendu. C'est d'ailleurs pour cette raison que ce projet occupe la dernière place dans le lot 2.*

ENTITE, Développer/favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux (dupliquée en lot 0)

1. Description succincte du projet

Si ce n'est l'Administration communale qui a été récemment entièrement rénovée, plusieurs bâtiments communaux (ateliers, écoles, locaux vides, etc.) mériteraient, pour leur optimisation, des installations plus pratiques et moins énergivores. Il en va de même pour les futurs bâtiments communaux susceptibles d'être construits.

Si quelques actions énergétiques ont déjà été menées au sein des bâtiments communaux (changement de châssis, pose de doubles-vitrages et de panneaux solaires thermiques, installation de chaudières à pellets, et mise en place d'une structure de pilotage pour planifier la continuité des projets POLLEC), d'autres sont encore souhaités, tels que :

- Plusieurs projets solaires photovoltaïques sur certains bâtiments (CPAS);
- Des travaux d'isolation sur les bâtiments considérés comme les moins isolés (Verleumont par exemple) ;
- Le remplacement des chaudières à mazout par des chaudières à pellets (dans les appartements communaux du Vicinal et de Bra, au dépôt communal, dans la Crèche *Devant les vaux* et à l'école de Jevigné) ;
- Le remplacement progressif de l'éclairage public par des LED (a débuté en 2020 dans le cadre du programme ENGIE) ;
- La collecte sélective des déchets organiques FFOM (recours à des chevaux de trait qui équivaldrait à une économie de 5 657,6 litres de diesel par an).
- Etc.

Il s'agirait aussi de sensibiliser la population via des éco-conseillers compétents et régulièrement accessibles afin que les habitations privées puissent se voir également dotées peu à peu des meilleures installations énergétiques possibles. À cet effet, la présence d'au moins un professionnel facilement accessible au sein de l'Administration communale serait plus porteuse que les rares week-ends d'information dédiés à la transition énergétique organisés sur le territoire et encadré par la Commission POLLEC.

2. Justification du projet

La Commission POLLEC ainsi que les citoyens ont pointé des lacunes telles que l'absence de primes énergétiques pour les rénovations et nouvelles installations, l'absence d'incitants dans les permis d'urbanisme, l'absence de conseiller énergétique au sein de la Commune et peu de politique énergétique menée jusqu'à présent.

Notons que la commune regorge d'habitations traditionnelles privées en schistes mauves au sein desquelles les installations énergétiques dernier cri, sans la possibilité de recourir à des primes importantes, restent très coûteuses pour les propriétaires. En cette heure où les besoins en logements mutent (besoin d'appartements par exemple), il semble indispensable d'envisager la possibilité de soutenir la rénovation des anciennes bâtisses et ce afin d'éviter que des lotissements contemporains ne finissent peu à peu par émerger partout sur le territoire.

Les effets multiplicateurs attendus sont les suivants :

- Efficience économique écologiquement responsable ;
- Atteinte progressive des objectifs POLLEC : diminution de gaz à effets de serre, etc. ;
- Amélioration du confort du personnel au sein des bâtiments communaux ;
- Conscientisation populaire de la nécessité d'une transition énergétique.

Fiche n° 3.2
Priorité : lot 3
Version initiale

ENTITE, Réaménager et sécuriser les espaces publics en accordant davantage de place aux usagers doux (dupliquée en lot 0)

1. Description succincte du projet

Cette fiche-projet globale consiste à doter à l'avenir les espaces publics à réhabiliter d'un cachet fédérateur et sécurisant pour tous les citoyens, qu'il s'agisse de zones de convivialité, de plaines de jeux ou d'aires sportives. Le but est de rendre les espaces publics aux habitants, d'y faire une plus grande place aux usagers doux, et ce même si la circulation ou le parcage automobile y sont aussi invités. Cette attention pourrait consister en des espaces de cueillettes (arbres fruitiers), en l'aménagement de tables, de barbecues, généralement près des églises, écoles, monuments et moyens de transport en commun.

- Il est par exemple prévu à Reharmon, lorsqu'on arrive par La Fosse, d'aménager un système de contournement avec un îlot de convivialité (un citoyen accepterait à cet effet de céder une partie de son terrain).
- À Sart, la place Ernest Nélis pourrait se doter d'un abri sous préau et d'une nouvelle zone de barbecue (près de la trop petite Maison du Tailleur).
- À Arbrefontaine, l'actuelle zone de barbecue n'est plus idéale depuis le projet d'un nouveau lotissement à proximité ; les nouveaux habitants risquent d'être dérangés par les nuisances sonores. Il serait donc opportun d'en recréer une à la fois proche du village, mais isolée des habitations.
- Enfin, des lieux de repos et des îlots de convivialité manquent encore au sein du réseau TARPAN : il faudrait créer des aires de convivialité sur certains tracés en attachant au sol le mobilier pour éviter les éventuelles dégradations.
- D'autres futurs besoins qui pourraient à l'avenir se faire sentir sur les autres espaces publics du territoire communal pourraient aussi être concernés par cette fiche.

2. Justification du projet

La consultation citoyenne a mis en avant le manque de lien sociaux et le repli des habitants chez eux. Il serait ainsi opportun de rendre aux villages leur ancien rôle fédérateur, et ce en suscitant la fréquentation de leurs places publiques accueillantes et accessibles, c'est-à-dire ne nécessitant pas de recourir, comme c'est devenu l'usage, à la voiture.

Les effets multiplicateurs attendus sont les suivants :

- Renfort du lien social et intergénérationnel ;
- Investissement de l'espace public par les citoyens ;
- Meilleure intégration de la circulation et du parcage automobile au sein des espaces publics.
-

ENTITE, Créer un pool communal de cuisiniers pour distribuer des repas de qualité aux collectivités

1. Description succincte du projet

Le projet, initialement émané d'une réflexion en lot 0 (fiche-projet *Créer un lieu et un comité de développement local en faveur des circuits-courts, du terroir, de l'autoproduction et de la coordination entre les associations culturelles, sociales et sportives*) consiste à mettre sur pied un pool culinaire communal qui prendrait en charge au quotidien la préparation des repas de toutes les collectivités (privées comme communales) qui le souhaitent : les écoles primaires libres et communales, les crèches et gardiennes ONE, les patients de l'*Intercommunale de Soins Spécialisés Liégeois (ISoSL)*, ainsi que les bénéficiaires des repas du CPAS, etc. Le travail de ce pool culinaire pourrait éventuellement également aussi rayonner pour les collectivités des communes voisines, à leur demande.

Ce pool culinaire veillerait le plus possible à se fournir en produits sains et locaux, dans un souci de santé alimentaire pour tous mais également de faire vivre les petits producteurs et commerçants de la région Haute Ardenne.

En matière de ressources humaines, une équipe pourrait être imaginée avec un cuisinier professionnel qui s'entourerait de plusieurs travailleurs articles 60.

Pour ce faire, il est nécessaire que ce pool communal culinaire puisse bénéficier d'une infrastructure offrant des cuisines professionnelles en suffisance par rapport au nombre de repas attendus chaque jour, dernier cri également pour répondre à toutes les normes de l'AFSCA. Ces cuisines pourraient idéalement trouver leur place dans un bâtiment communal (celui situé face à l'actuelle administration communale par exemple, ou un autre prochainement à acquérir), voire aussi au sein d'un futur atelier rural (bâtiment également communal), s'il est permis qu'un service communal au service des collectivités y loue un espace. À savoir qu'un atelier rural se situe à proximité d'une voirie passante (autoroute E25 à proximité des autres communes voisines), y imaginer de telles cuisines semble idéal en termes de livraisons, fourniture, etc. Notons également qu'un tel aménagement au sein d'un AR ne serait jamais perdu en cas de fin d'activité du service à très long terme : les cuisines pourraient en effet encore servir à une TPE ou PME alimentaire.

2. Justification du projet

Les modes de consommation changent beaucoup en cette ère de Transition partout prônée, au sein de villes comme des communes rurales, de plus en plus soucieuses et concernées par les modes de l'agriculture qui s'y exerce. C'est le cas de la commune de Lierneux, dont les habitants ont à plusieurs reprises manifesté un intérêt croissant pour les produits locaux et la qualité de vie des producteurs, le mode de distribution en circuit-court malgré la présence de deux supermarchés au centre de Lierneux, la qualité à promouvoir des productions de la région « Haute Ardenne », la création de marchés estivaux de petits producteurs, une signalétique du terroir, un soutien aux jeunes agriculteurs ...et enfin et surtout : une alimentation saine, pas exclusivement bio mais du moins issue de modes de production respectueux de l'environnement (permaculture, etc.), pour des publics de surcroît auxquels il faut particulièrement veiller : jeunes enfants des crèches et écoles, seniors ou personnes parfois financièrement précarisées du CPAS.

Les effets multiplicateurs attendus sont les suivants :

- Création d'emplois sur le territoire communal ;
- Accroissement du mode de distribution en circuit-court ;
- Soutien envers et pérennisation des petits producteurs locaux ;

- Augmentation de la qualité alimentaire des repas fournis aux collectivités locales ;
 - Succès d'un éventuel atelier rural où pourrait exercer ce pool culinaire.
- *Ce projet est considéré comme ambitieux par les membres mais semble tout de même utopique car les contraintes sont énormes. Il faudra que différentes opportunités se présentent à la Commune afin de lancer le projet. Les normes Afsca sont de plus en plus contraignantes également.*
- *Un débat a eu lieu afin de bien prioriser cette fiche en fonction des avis de chacun.*

Fiche n° 3.4
 Priorité : lot 3
 Version initiale

ENTITE, Acquérir un (des) bâtiment(s) existant(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté au sein de l'entité

1. Description succincte du projet

L'idée est d'acquérir un (ou plusieurs) bâtiment(s) situé(s) sur la commune afin d'y aménager une (ou des) infrastructure(s) en faveur de la citoyenneté et/ou du développement rural, tels que par exemples :

- Maisons de village ou intergénérationnelles ;
- Habitats (intergénérationnels, tremplins, ou moyens à destination des jeunes ménages) ;
- Espaces halles à destination des manifestations propices au circuit-court ;
- Ateliers ruraux ;
- Musées mettant en valeur le patrimoine historique et culturel communal ;
- Lieu pour ADL ou Comité de développement local en faveur des circuits-courts, du terroir, de l'autoproduction et de la coordination entre les associations culturelles, sociales et sportives.
- Etc.

Cette fiche-projet est ici intégrée dans le PCDR afin de pouvoir dans le futur saisir une ou des nouvelles opportunité(s) en faveur d'un /d'éventuel(s) projet(s) en faveur de la cohésion citoyenne, que les besoins ressentis au fur et à mesure des futures années pourraient amener les citoyens et la Commune à préciser.

2. Justification du projet

La Commune ne possède pas assez de bâtiments dans chaque village pour pouvoir y créer de nouvelles infrastructures citoyennes/publiques que celles déjà suggérées dans les autres fiches-projets (notons en outre que ces dernières manquent déjà parfois d'un bâtiment communal et doivent faire l'objet d'une future acquisition ou d'une nouvelle construction). Si un projet important nécessitant un nouveau bâtiment venait à se préciser au fil des années, et vice-versa, si un bâtiment au patrimoine bâti et mémoriel indéniable était un jour mis en vente par un propriétaire privé, il serait opportun qu'une acquisition puisse être rendue possible grâce au PCDR. Cela ne pourrait que favoriser davantage le développement du lien social et les relations intergénérationnelles, ou le développement durable de la commune.

L'exemple malheureux à citer est celui de la grosse Ferme de Bricheux, ancienne Cour de justice de la commune chargée d'histoire au centre du village de Lierneux, qui fut mise en vente au moment de la consultation citoyenne. La Commune aurait beaucoup aimé avoir l'opportunité de transformer ce lieu délabré, mais mémorable pour tous les citoyens, en un espace dédié à ceux nécessitant des habitations adaptées à leurs besoins : habitations intergénérationnelles ou tremplins, ou moyennes à destination des jeunes ménages, maisons d'accueil pour seniors, ou encore lieu citoyen et touristique central de la commune (brasserie, musées, OT, etc..).

La Commune n'avait malheureusement pas les moyens à cette époque d'acquérir ce bâtiment, que le propriétaire privé était alors pressé de vendre.

Les effets multiplicateurs attendus sont les suivants :

- Renfort du lien social et intergénérationnel ;
- Investissement des infrastructures publiques par les citoyens ;
- Renfort du réseau des diverses associations présentes sur le territoire ;
- À définir selon la nature du projet à préciser.

Fiche n° 3.5
Priorité : lot 3
Version initiale

ENTITE, Acquérir un (des) nouveau(x) terrain(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté et/ou le développement durable au sein de l'entité

1. Description succincte du projet

L'idée est d'acquérir un (ou plusieurs) terrain(s) situé(s) sur la commune afin d'y créer une (ou des) infrastructure(s) en faveur de la citoyenneté et/ou du développement rural, tels que par exemples :

- Espaces de convivialité ;
- Plaines de jeux / aires intergénérationnelles ;
- Maisons intergénérationnelles ;
- Habitats (intergénérationnels, tremplins, ou moyens à destination des jeunes ménages) ;
- Espaces halles à destination des manifestations propices au circuit-court ;
- Ateliers ruraux ;
- Création de nouvelles promenades ou voies douces ;
- Lieu pour ADL ou Comité de développement local en faveur des circuits-courts, du terroir, de l'autoproduction et de la coordination entre les associations culturelles, sociales et sportives.
- Etc.

Cette fiche-projet est ici intégrée dans le PCDR afin de pouvoir dans le futur saisir une ou des nouvelles opportunité(s) en faveur d'un /d'éventuel(s) projet(s) en faveur de la cohésion citoyenne, que les besoins ressentis au fur et à mesure des futures années pourraient amener les citoyens et la Commune à préciser.

2. Justification du projet

La Commune ne possède pas d'assez grands terrains dans chaque village que pour pouvoir y créer d'autres espaces publics que ceux déjà suggérés dans les autres fiches-projets (notons en outre que ces dernières manquent déjà parfois d'un territoire communal et doivent faire l'objet d'un bail emphytéotique ou d'une future acquisition). Si un projet important, relatif à la création d'un espace public ou d'une nouvelle construction, venait à se préciser au fil des années, il serait donc opportun qu'une acquisition puisse être rendue possible grâce au PCDR. Cela ne pourrait que favoriser davantage le développement du lien social et les relations intergénérationnelles, ou le développement durable de la commune.

Les effets multiplicateurs attendus sont les suivants :

- Renfort du lien social et intergénérationnel ;
- Investissement de l'espace public par les citoyens ;
- Renfort du réseau des diverses associations présentes sur le territoire ;
- Etc. : à définir selon la nature du projet à préciser.

ENTITE, Développer les moyens de transport alternatifs et en commun (dupliquée en lot 0)

1. Description succincte du projet

Pour pallier l'insatisfaction du réseau TEC sur la commune, dont certains hameaux sont mal ou trop rarement desservis, les citoyens ont imaginé des moyens de transports communs alternatifs tels que :

- Le transport partagé via un parking adapté pour le co-voiturage à la sortie de l'autoroute E25 (le long de la route de Bra, après la sortie Manhay) ;
- La voiture électrique, qui ne pourra se multiplier que moyennant la création de points de recharge en suffisance (installer par exemple des bornes de recharge gratuite dans le centre de Lierneux) ;
- L'appel d'un bus/taxi à la demande : faire à cet effet davantage la promotion de *Covoit'stop*, de *Blablacar* ou de *Carpool* ;
- Des négociations avec le TEC visant à renforcer les services de transport existants :
 - L'appel à un Proxibus (arrêts et itinéraires bien précis) ou à un Telbus (arrêt selon les demandes du jour) ;
 - Le renfort du taxi social du CPAS ;
- La location facile et accessible de vélos électriques sur le territoire ;
- La création de pistes cyclables pour envisager en toute sécurité un autre accès aux écoles ;
- La création de parkings pour voitures à plusieurs centaines de mètres des écoles avec des sentiers d'accès éclairés entre eux permettant aux enfants de s'y rendre à pieds ;
- Des parkings pour vélos sécurisés à proximité des arrêts de bus existants ;
- Etc.

2. Justification du projet

La consultation citoyenne a mis en exergue une insatisfaction en termes de mobilité dans les hameaux les plus reculés des villages, particulièrement pour les seniors et pour les adolescents devant se rendre à l'école secondaire dans une autre commune. Face à ce problème de desserte et d'horaires (peu de passage de bus par jour en certains lieux), les citoyens, conscients que la Commune ne peut décider à la place du TEC, réclament le recours à des moyens de transports alternatifs, au moins pour les seniors et pour les jeunes qui ne disposent pas de voitures pour leurs déplacements quotidiens et non professionnels. En ce qui concerne les habitants de Lierneux dépendants impérativement de leur voiture, s'il semble impossible pour eux de se rendre au travail dans une autre commune sans cette dernière, ils trouveraient néanmoins intéressant financièrement comme écologiquement de pouvoir disposer d'un parking de co-voiturage à proximité de l'autoroute afin de diviser les frais et le temps de conduite entre navetteurs.

Les effets multiplicateurs attendus sont les suivants :

- Adoption – même partielle – des modes doux de déplacement ou des transports alternatifs pour certains citoyens et certains trajets courts (commerces, services, écoles, ...) ;
- Diminution – même partielle – des problèmes de trafic et de vitesse car développement du covoiturage et mobilité repensée en faveur des usagers doux ;

- Diminution de la pollution émise par les engins motorisés ;
- Amélioration de la desserte des habitants dans leur contexte rural ;
- Satisfaction des habitants en termes de mobilité douce efficace et sécurisée.

4. Divers

M. SAMRAY débute le point Divers par le courrier que la Ministre Tellier, en charge du développement rural, a envoyé aux Communes dernièrement. La circulaire relative aux PCDR est en train d'être revue et tous les projets sont gelés jusqu'à l'automne prochain (sauf les projets déjà en convention). L'idée est de revoir les montants des subsides et l'objet des projets subsidiés afin de répondre aux nouvelles demandes et surtout diminuer le budget alloué aux communes. Il est encore impossible de connaître le contenu de la nouvelle circulaire mais les agents de développement du GREOVA tiendront au courant la Commune si des nouvelles tombent prochainement. Il ne faut pas s'inquiéter pour le futur PCDR car il pourra toujours être adapté après l'annonce des nouvelles mesures.

Le second point Divers abordé est la circulation bruyante et excessive dans la Vallée de la Liègne. Il y a énormément de motards et de voitures roulant à toute vitesse, ce qui rend dangereux les déplacements à vélo. M. SAMRAY signale que les citoyens de Trou de Bra ont également interpellé la commune qui a réagi en postant un radar sur trépied à trois reprises. La vitesse la plus élevée était de 121km/h, ce qui est énorme. Une pétition est en cours. La situation est identique du côté de la Commune de Stoumont ; une réunion a eu lieu aujourd'hui entre Stoumont, Liègneux et le SPW afin de trouver des solutions. Apparemment, il est possible de fermer la route aux motards une fois par mois (un week-end) mais quelques renseignements doivent encore être pris concernant cette mesure. Il ne faut pas oublier que le bruit est aussi dérangeant que la vitesse.

Il faut également savoir qu'un demi radar vient d'être vendu à une autre zone de Police, ce qui rend la possibilité d'obtenir le radar sur la commune moindre. Deux radars préventifs sont prévus : à l'entrée et à la sortie de Trou de Bra.

Un membre signale qu'il a été dommage de ne pas plus apercevoir la Police durant le confinement car la commune paie la Zone de Police. M. SAMRAY précise que la Police a bien fait son travail durant la crise mais via une voiture banalisée. Cette dernière a d'ailleurs mis dehors une famille hollandaise venue vivre dans son domicile secondaire. Cette période n'a été évidente pour personne. Concernant le partage des radars et autres mesures des zones de Police, il ne faut pas oublier que cela permet de maintenir les cotisations stables selon un membre.

La réunion se clôture à 22H30 et M. SAMRAY remercie tous les membres de leur présence.